

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°18 du 28 juin 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Communication ministérielle 7

AEFE-SORES
RP-SORES-2018-06-28

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : à quoi sert la «phase complémentaire» qui s'ouvre ce mardi ?», LIBÉRATION, publié le 26/06/2018.

http://www.liberation.fr/france/2018/06/26/parcoursup-a-quoi-sert-la-phase-complementaire-qui-s-ouvre-ce-mardi_1661741?xtor=rss-450

« Le répit aura été de courte durée. Alors que les élèves de terminale planchaient encore lundi sur les dernières épreuves du bac, la plateforme Parcoursup, suspendue en cette période d'examen, s'apprête à se remettre en route. Ce mardi à 14 heures, en parallèle de la phase principale, une phase complémentaire qui durera jusqu'au 21 septembre inclus va également s'ouvrir. Elle permet aux candidats de formuler 10 nouveaux vœux sur la plateforme dans des formations disposant de places vacantes.

Qui est concerné ?

La phase complémentaire s'adresse à tous les candidats : ceux qui n'ont eu que des réponses négatives parce qu'ils n'avaient formulé que des vœux dans des filières sélectives ; ceux qui n'ont pas encore reçu de propositions d'admission et qui sont en attente ; ceux qui ont raté le coche et n'ont pas confirmé de vœux le 31 mars ; ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup (attention, dans ce cas, la date limite d'inscription est fixée au 21 juillet) mais aussi ceux qui ont déjà reçu une proposition mais souhaitent candidater à nouveau dans des formations qui les intéressent.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, contacté par Libération, précise : «La phase est ouverte à tout le monde, il n'y a pas de priorité, bien qu'elle s'adresse principalement aux candidats qui n'ont pas de solutions pour la rentrée. Mais aucune distinction ne pourra être faite entre les candidats ayant reçu une proposition et ceux qui n'en ont pas.»

Comment cette phase se matérialise-t-elle ?

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux, seulement dans les formations qui ont encore des places disponibles. Dans le dossier, en cliquant sur l'onglet «vœux», apparaîtra un autre lien : «Vœux en phase complémentaire». Comme pour la phase principale, les formations sont accessibles via un moteur de recherche. «Les candidats ne peuvent pas faire de vœux dans des formations où ils ont déjà candidaté en phase principale, s'ils ont été refusés, acceptés ou s'ils sont en attente», souligne le ministère. Pour les personnes déjà inscrites sur Parcoursup, le «projet de formation motivé» est de nouveau à rédiger pour ces demandes.

Les candidats peuvent-ils être en attente ?

L'anxiogène liste d'attente de Parcoursup n'aura pas sa place dans cette phase complémentaire. Pour les filières sélectives, les candidats ne pourront recevoir que des réponses «oui» ou «non». Quant aux filières non sélectives, seules des réponses «oui» ou «oui si» seront rendues. «C'est une procédure simplifiée. Il n'y a pas de vœux en attente, car les candidats ne pourront candidater que sur un nombre de places donné. Quand le nombre de vœux formulés est égal au nombre de places disponibles, la formation disparaît du moteur de recherche. Mais elle peut revenir rapidement, la procédure sera actualisée tous les matins à partir du 27 juin. On conseille donc aux candidats d'aller régulièrement y jeter un œil», explique le ministère. Pour avoir le maximum de chances de candidater à des formations qui vous plaisent, gare tout de même à ne pas trop tarder à formuler vos vœux.

Combien de temps faudra-t-il attendre pour obtenir une réponse ?

Un délai maximal de huit jours est imposé aux formations pour répondre aux candidatures de cette phase complémentaire. En raison des congés d'été, ce laps de temps peut dans certains cas être prolongé dans les filières sélectives. En face de chaque vœu, une date limite de réponse sera renseignée. Pour les propositions d'admission, rien ne change, elles arriveront via les mêmes canaux que pour la phase principale : dossier Parcoursup, application de la plateforme, messagerie personnelle et messagerie de Parcoursup.

Quel est le délai pour répondre aux propositions ?

«Les délais de réponses sont les mêmes pour les deux phases, afin d'éviter les complications. Du 26 au 28 juin, ils ont jusqu'au 1er juillet et à partir du 29 juin ce sera trois jours, et ce jusqu'au 1er septembre. Le plus simple est de se référer au calendrier», note le ministère. Il est possible d'avoir une proposition en phase complémentaire et principale. Le principe est alors toujours de ne choisir qu'un seul vœu.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup 2018 : reprise des réponses et début de la procédure complémentaire», **LE MONDE**, publié le 25/06/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/06/25/parcoursup-2018-reprise-des-reponses-et-debut-de-la-procedure-complementaire-mardi_5321063_4401467.html

« Parcoursup, acte II : après une pause pendant les huit jours du bac 2018 pour que les candidats puissent « se concentrer pleinement sur leurs révisions et leurs épreuves », la plate-forme d'affectation dans l'enseignement supérieur a repris du service, mardi 26 juin.

D'une part, la phase principale d'admission est réactivée, alors que, depuis le 17 juin, veille de l'épreuve de philosophie, aucun candidat n'a reçu de proposition d'admission sur les vœux d'études supérieures qu'il avait formulés. Les délais de réponse reprennent également : eux aussi avaient été suspendus, de sorte que pour toute proposition d'admission reçue entre le 12 et le 17 juin, la date limite de réponse a été décalée pour tenir compte des huit jours d'écrits du bac.

Début de la phase complémentaire

D'autre part a débuté, mardi à 14 heures, la phase complémentaire de Parcoursup, permettant aux candidats de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont encore des places disponibles. Ces places seront mises à jour tous les matins à partir du 27 juin, et ce, jusqu'au vendredi 21 septembre. [...]»

«Parcoursup : l'absence de hiérarchisation des vœux gravée dans le marbre», **EDUCPROS**, publié le 22/06/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-absence-hierarchisation-voeux-grave-marbre.html>

« Une nouvelle instance, mais pour quoi faire ? Après la création du comité d'éthique et scientifique de Parcoursup, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a installé un comité de suivi de la loi "Orientation et réussite des étudiants", jeudi 21 juin 2018.

Les deux instances seront bien différentes, assure la Rue Descartes. Si le premier a pour mission de veiller au bon fonctionnement de la plate-forme, le second aura pour rôle d'évaluer les conditions de mise en œuvre et les effets de la réforme. [...]

Ce nouveau comité se penchera sur trois sujets principaux : l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur afin de mieux accompagner les futurs étudiants dans leur orientation ; l'organisation de l'examen des vœux par les formations d'enseignement supérieur et le renforcement de la mobilité sociale et géographique.

Cette instance était une demande des acteurs favorables de la réforme de l'entrée à l'université, comme la Fage ou le Sgen-CFDT, pour procéder aux ajustements nécessaires. Des évolutions qui seront tout d'abord techniques via le comité d'éthique.

"Il reviendra, le moment venu, au comité éthique et scientifique de faire des propositions d'amélioration technique du dispositif. Chacune des pistes sera évaluée avec l'attention nécessaire", assure Frédérique Vidal. Et d'en indiquer certaines, comme l'amélioration de l'outil d'aide à la décision, utilisé par les formations pour classer les dossiers des candidats.

En revanche, la ministre se veut ferme sur un point : "Ce qui est clair, c'est que les principes politiques de la réforme ne seront évidemment pas remis en cause : l'absence de hiérarchisation des vœux en fait partie, parce que hiérarchiser les vœux, c'est réduire la capacité de décision des futurs étudiants. Cela n'est pas envisageable."

Frédérique Vidal aura également profité de l'installation du comité pour répondre aux "rumeurs" : "Parcoursup a permis de lutter contre les logiques de ségrégation géographique. D'ores et déjà, vous le savez et pour ne prendre qu'un seul exemple : un tiers des candidats des académies de Créteil ou de Versailles ont eu au moins une proposition de poursuite d'études à Paris, contre un candidat sur cinq l'année dernière."

En revanche, les différents taux académiques pourront évoluer. "Dès l'année prochaine, nous disposerons du recul nécessaire pour en mesurer les effets et accentuer nos efforts. Sur ce point comme sur tous les autres, l'évaluation est donc nécessaire." Une évaluation qui incombera en partie au comité de suivi de la loi ORE.»

Actu | Parcoursup (suite)**«Parcoursup : à quand le décollage ?», EDUCPROS, publié le 26/06/2018.**<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-a-quand-decollage.html>

« Lentement mais sûrement, Parcoursup reprend du service. Après la pause des épreuves écrites du baccalauréat, du 18 au 26 juin 2018, les allers-retours redémarrent entre les vœux des candidats et les réponses des formations. Durant cet intervalle de huit jours, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur ont poursuivi leur travail, et les candidats en apprentissage ont pu obtenir des propositions.

Reste qu'à l'heure de la remise en route, les compteurs affichent toujours 130.845 candidats en attente d'une proposition sur Parcoursup (voir infographie plus bas).

Du côté des universités, les formations espèrent que la reprise sera synonyme d'accélération. D'autant que Parcoursup a tourné au ralenti avant la pause, le nombre de vœux acceptés définitivement progressant très lentement dans les derniers jours. Le 26 juin, 350.911 candidats ont validé une proposition de manière définitive.

"On mise beaucoup sur la réduction du délai de réponse à trois jours pour une accélération du processus", souligne Benoît Tock, le vice-président formation de l'université de Strasbourg. Avant la pause du bac, l'établissement comptait encore 12 % de vœux en attente.

Même écho à l'université de Nantes. "Cela va nous permettre d'y voir plus clair. S'il était extrêmement important que les élèves bénéficient de ce temps en début de procédure, maintenant, ils savent où ils veulent aller. Trois jours, c'est suffisant", juge Dominique Averty, le vice-président formation de l'établissement.

L'amplification du taux de réponses est visiblement très attendue aussi du côté des équipes en charge de Parcoursup, qui ont adressé avant la réouverture de la plate-forme, plusieurs messages aux universités accueillant des formations susceptibles de "rencontrer des difficultés à se remplir".

Malgré ces boosters identifiés par les acteurs, reste la problématique des "oui, mais avec vœux en attente". "Les choses vont bouger cet été, assure, confiant, Dominique Averty. Les familles vont devoir prendre des décisions en matière de logement." Entre-temps, les résultats aux différents concours des écoles mais aussi du baccalauréat seront également tombés. "Le 6 juillet sera sans doute une journée clé, occasionnant une accélération des réponses : 10 % des candidats n'auront pas réussi leur bac", relève ainsi Benoît Tock.

Quant aux candidats, ils espèrent que leurs places sur liste d'attente vont enfin évoluer. C'est le cas d'Ayoub, en terminale S au lycée Jacques-Prévert, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). "Là, le bac est terminé, je vais attendre de voir ce que donne Parcoursup, tous mes vœux étaient en attente. Si je n'ai toujours rien, je ferai la procédure complémentaire", glisse l'élève au sortir des épreuves, vendredi 22 juin 2018.

Cette nouvelle phase qui s'ouvre parallèlement à la principale, ce 26 juin 2018, doit permettre aux candidats sans réponse ou non satisfaits de formuler une nouvelle salve de vœux dans les formations où des places seraient encore disponibles.

Les universités ne comptent pourtant pas sur cette étape supplémentaire pour accélérer la procédure. Du moins dans l'immédiat. "Il faut attendre que les listes d'attente soient épuisées sur la phase principale pour que les places libres soient proposées aux élèves", pointe Dominique Averty.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : cruelle méritocratie», ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, publié le 27/06/2018.

<https://www.alternatives-economiques.fr/marie-duru-bellat/parcoursup-cruelle-meritocratie/00085192>

« Rationalité et méritocratie, telles sont les deux principes de base du dispositif Parcoursup. Rationalité, car il s'appuie sur les données statistiques qui indiquent qu'en moyenne les jeunes ayant tel ou tel profil ont telle ou telle chance de réussir les études projetées. Ainsi, en moyenne toujours, les chances de succès des bacheliers professionnels dans les filières générales ou celles de bacheliers non scientifiques en Médecine sont extrêmement faibles.

Les problèmes commencent avec l'application de ce principe, certes discutable mais qui ne présente a priori rien de scandaleux. En effet, quelle que soit la subtilité des algorithmes, vu le nombre des concurrents, la prise en compte du niveau scolaire revient à classer les candidats sur des différentiels de points tellement minimes que cela ne veut plus rien dire. Le tri entre les reçus et les collés frise alors... l'irrationnel.

Le même constat prévaut pour les lettres de motivation, exigées par certaines formations. Sur le principe, il n'y a pas grand-chose à redire : les jeunes bacheliers sont confrontés à des exercices bien plus ardues (une dissertation de philosophie, par exemple), et expliciter les raisons de leur choix ne peut leur faire du tort. Malheureusement l'application satisfaisante de ce système est complètement irréaliste, vu le temps que des enseignants – qui, par ailleurs, sont également chercheurs – seraient censés y consacrer.

Mais il y a aussi, entre les principes et leur application, un angle mort qu'un minimum de proximité, voire d'empathie avec les jeunes aurait permis d'anticiper. Cet angle mort, c'est celui de la réception du message envoyé aux candidats sur la base de leurs caractéristiques personnelles, niveau scolaire et « motivation ». Car si on peut se révolter contre un « système » qui vous élimine par tirage au sort, il est bien plus cruel d'être mal classé ou rejeté parce que l'on est jugé « pas assez bon ». Ou encore de voir considérée comme inadéquate sa lettre de motivation, donc son projet, voire sa personne... On semble ainsi mériter son élimination (différée).

Certes, les lycéens évoluent depuis les débuts de leur scolarité dans un système où le mérite est sans cesse invoqué pour justifier notes et décisions d'orientation. Ceux qui travaillent sont censés être récompensés, la hiérarchie entre bacs ne dérange guère, et peu de gens dans notre pays critiquent le fait qu'en moyenne les salaires suivent la hiérarchie des diplômes. Dans le cas de Parcoursup, mis en concurrence au niveau national, le lycéen se découvre « moins bon » que des milliers de jeunes, et ça fait mal ! La méritocratie, si tendance chez nos élites, est cruelle en ce qu'elle insuffle l'idée que nous méritons notre sort. Les « premiers de cordée » sont bien évidemment les premiers à y croire et donc à juger légitimes leurs privilèges (voir mon ouvrage Le mérite contre la justice)

Depuis la rue Descartes¹, on escomptait un processus d'affectation aux modalités incontestables, et un certain apaisement par rapport à l'ancienne procédure APB (Admission Post-Bac) et son ponctuel recours au tant honni tirage au sort. Mais avec Parcoursup, les difficultés concrètes d'application des principes et leurs conséquences psychologiques nourrissent un malaise bien plus profond. Ce même si, in fine, tout le monde aura une place quelque part dans l'enseignement supérieur.

Enseignement supérieur dont, d'ailleurs, personne ne semble douter qu'il soit ce que l'on a de mieux à proposer à la jeunesse... Un débat encore plus tabou que celui de la sélection !»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : 90 000 places remises en jeu», LE PARISIEN, publié le 27/06/2018.

<http://www.leparisien.fr/societe/parcoursup-90-000-places-remises-en-jeu-27-06-2018-7797354.php>

« C'est aussi les soldes dans Parcoursup. Depuis mardi, s'est ouverte la « phase complémentaire » d'affectation des lycéens de terminale dans l'enseignement supérieur : 90 000 places, non demandées par les candidats pendant le premier mois de la procédure, sont à nouveau proposées aux lycéens partout en France. Parmi elles, 80 % sont des licences universitaires, 20 % concernent des cursus sélectifs, comme les BTS ou les classes prépas.

Qui peut postuler ? Tous les élèves encore non inscrits dans le supérieur, y compris ceux qui ont sous le coude une proposition d'affectation qui ne les satisfait pas complètement. Valentin, en attente sur l'ensemble de ses cinq vœux, a ainsi retenté sa chance en droit et en histoire à la Sorbonne. Mais pour les licences de sciences politiques qu'il convoitait le plus, « il ne reste des places qu'en Guadeloupe, en Martinique et à La Roche-sur-Yon », a-t-il constaté, un brin déçu.

Dans cette phase, les établissements ont huit jours pour répondre aux candidatures des élèves, qui de leur côté peuvent formuler jusqu'à dix vœux. Si dans l'intervalle, un de leur souhait préféré venait à se libérer dans la procédure principale, ils pourront toujours l'accepter. Mais la règle de base de Parcoursup demeure : les candidats ne peuvent accepter qu'une place à la fois, et doivent donc choisir si plusieurs options s'ouvrent à eux. Ils avaient jusqu'à présent sept jours pour se décider. Afin d'accélérer le mouvement des affectations, ce délai est désormais fixé à trois jours. »

«Faut-il revoir le calendrier de Parcoursup ?», LE PARISIEN, publié le 28/06/2018.

<http://www.leparisien.fr/societe/faut-il-revoir-le-calendrier-de-parcoursup-28-06-2018-7797927.php>

« Fatima ne partira pas au Mexique : elle a laissé tomber ses projets de vacances d'été. « Avec mon fils toujours en attente sur Parcoursup, je n'en profiterais pas si je partais », justifie cette maman parisienne de trois enfants. Son petit dernier, en terminale ES, est encore « en attente » d'une place en BTS ou en fac d'éco-gestion pour la rentrée.

Selon les chiffres actualisés ce mercredi, 44% des 812 000 candidats aux études supérieures peuvent se prévaloir d'une inscription ferme et définitive pour la rentrée. La situation des autres est plus incertaine, et en a même démotivé certains juste avant le bac.

« Dans ma classe, après le 22 mai, on n'a plus revu ceux qui n'avaient rien dans Parcoursup, ils ne sont pas venus aux révisions du bac qu'organisaient nos profs », témoigne Anissa, en terminale littéraire à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Fatima, elle, a redoublé d'effort auprès de son fils « pour qu'il ne se démobilise pas ».

Une situation qui pousse la Fage, la première organisation étudiante, à demander une révision du calendrier de Parcoursup. « La procédure actuelle rajoute un stress qui n'est pas sain, estime son porte-parole, Jimmy Losfeld. L'idéal serait qu'elle commence après le bac. » Mais reculer Parcoursup mettrait encore plus d'élèves dans une position incertaine pendant l'été.

Louisa, lycéenne bordelaise, éprouve déjà cette angoissante expectative. En attente partout, y compris dans la fac de biologie juste à côté de chez elle, il lui faudra peut-être déménager à Toulouse à la rentrée, si l'université de la ville rose l'accepte... « et si je trouve un logement en plein mois d'août », grince-t-elle.

Faudrait-il alors avancer le bac ? Difficile, à moins d'amputer plus encore l'année des lycéens, déjà parmi les plus courtes des pays de l'OCDE. Et reculer la rentrée universitaire ? « Impossible ! balaie Franck Loureiro, le secrétaire général du syndicat d'enseignants du supérieur Sgen-CFDT. Il y a tellement d'élèves supplémentaires en fac, et si peu de salles pour tous les accueillir, qu'on est obligés d'avoir une année universitaire de plus en plus longue pour caser tous les cours. »

Au ministère de l'Enseignement supérieur, on n'exclut pas de discuter de cette quadrature du cercle « en temps utiles », c'est-à-dire cet automne, quand se réunira le comité de suivi de la réforme. En attendant, il s'agit de rassurer.

« De nombreuses situations vont se débloquer au fur et à mesure, et notamment à partir du 6 juillet, avec les résultats du bac. Ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme seront désinscrits et ceux qui choisissent des cursus hors Parcoursup libéreront également des places à ce moment-là », insiste Jérôme Teillard, chargé du dossier auprès de la ministre, Frédérique Vidal. [...]

Communication ministérielle

Actu | Loi ORE

« Installation et composition du Comité de suivi de la loi relative à l'Orientation et la Réussite des Étudiants », MESRI, publié le 21/06/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132066/installation-et-composition-du-comite-de-suivi-de-la-loi-relative-a-l-orientation-et-la-reussite-des-etudiants.html>

« Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé, jeudi 21 juin 2018, la composition du Comité de suivi de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

À la différence du comité scientifique et éthique de Parcoursup, installé par la ministre en février dernier et présidé par Noëlle LENOIR, qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement de la plateforme, le comité de suivi de la loi a pour rôle d'évaluer les conditions de mise en œuvre et les effets de la loi "Orientation et réussite des étudiants".

À cet effet, la ministre a souhaité que le comité de suivi puisse placer au cœur de ses travaux trois sujets principaux : l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur afin de mieux accompagner les futurs étudiants dans leur orientation ; l'organisation de l'examen des vœux par les formations d'enseignement supérieur ; le renforcement de la mobilité sociale et géographique que la loi a permis en instituant des taux de boursiers et de candidats hors académie accueillis dans les différentes formations.

La présidence du comité de suivi sera assurée par Achille BRAQUELAIRE, professeur à l'Université de Bordeaux.

Le comité de suivi sera composé, de manière paritaire, de 17 autres membres :

Annick ALLAIGRE, présidente de l'Université Paris 8 ;

Sophie BEJEAN, Rectrice de l'académie de Strasbourg ;

Marie-Laure COQUELET, Professeur à l'université Paris 2

François DUBET, professeur émérite à l'université de Bordeaux ;

Marie DURU-BELLAT, Professeure émérite à Sciences-Po ;

Jean-Marie FILLOQUE, Maître de conférences honoraire à l'Université de Bretagne Occidentale ;

Olivier GALLAND, Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Présidente de l'Université de Haute-Alsace ;

Noëlle LENOIR, Présidente du comité éthique et scientifique de Parcoursup ;

Patrick LEVY, Président de l'Université Grenoble Alpes ;

Dominique MARCHAND, Présidente du CNOUS ;

Sylvie POMMIER, Présidente du comité de suivi Licence Master Doctorat ;

Philippe REGIMBART, Délégué général de la Conférence des Grandes écoles ;

Erick ROSER, Inspecteur Général de l'Education Nationale ;

Isabelle ROUSSEL, Inspectrice Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche ;

Benoit TOCK, Professeur à l'université de Strasbourg ;

François VATIN, Professeur à l'université de Paris 10 - Nanterre»